

Écrit par le 22 novembre 2024

Cérémonie commémorative du 76ème anniversaire de la libération de Carpentras



Mardi 25 août aura lieu la cérémonie commémorative du 76ème anniversaire de la Libération de Carpentras. La cérémonie débutera par un rassemblement à 17h30 devant la stèle du Souvenir au jeune René Pasculin (Square jouxtant le tennis, Allée Jean Jaurès), puis se poursuivra place du 25 août 1944. A noter qu'en raison de la crise sanitaire, la cérémonie aura lieu en comité restreint.

Ecrit par le 22 novembre 2024

Commémoration : Mazan effacé du souvenir ?

Invité par le maire du Beucet à assister à la cérémonie en mémoire [des fusillés du 2 août 1944](#), Georges Michel, premier adjoint devait représenter Louis Bonnet, maire de Mazan, lors de cette commémoration où l' élu devait déposer une gerbe au nom de la municipalité. Une présence qui n'a pas semblé au goût d'une association présente qui lui aurait signifié qu'il n'était pas prévu qu'un élu de Mazan participe à ce dépôt de gerbes. Un refus manifestement justifié par l'appartenance politique de Georges Michel, délégué départemental adjoint du RN (rassemblement national) en Vaucluse.

« De quel droit se permet-on ainsi de juger le choix des Mazanais le 28 juin dernier ?, s'insurge Louis Bonnet qui assure que l'on aurait expliqué à son 1^{er} adjoint que ce 'boycotte' était dû aux « résultats des élections municipales à Mazan ».

Signalement au procureur de la République

« Ces propos sont bien sûr une insulte à Georges Michel, élu municipal, chevalier de la Légion d'honneur, colonel en retraite qui a servi durant 31 ans sous notre drapeau de façon exemplaire. Ces propos sont enfin une insulte à Mazan, aux Mazanais et aux Mazanaises », poursuit le maire qui « rappelle que le Code pénal proscrit les discriminations entre les personnes à raison de leurs opinions politiques. Ce grave incident fera l'objet d'un compte rendu à monsieur le préfet de Vaucluse et d'un signalement au procureur de la République. »

Des désaccords avec la Cove

La présence de deux élus RN dans au sein de la nouvelle majorité municipale de Mazan ne semble pas entraîner des blocages que lors des manifestations du souvenir. Il y a quelques jours, l'élection des 12 vice-présidents de la Cove (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin) et 6 conseillers délégués avait déjà donné lieu à des désaccords avec Mazan notamment.

Le successeur d'Aimé Navello à la tête de cette commune de près de 6 000 habitants avait alors reprochait que « pour la première fois sa commune, deuxième ville en taille avec Sarrians au sein de l'agglomération, ne participe pas à l'exécutif de cette collectivité. »

De son côté, la nouvelle présidente de l'intercommunalité, la conseillère régionale LR (Les Républicains) Jacqueline Bouyac avait précisé que « Mazan n'était pas exclue » et que son maire « pouvait participer à toutes les commissions qu'il voulait. »